

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 octobre 2012

PROGRAMMATION DES FINANCES PUBLIQUES POUR LES ANNÉES 2012 À 2017 - (N° 246)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 12

présenté par

M. de Courson, M. Jégo, M. Jean-Christophe Lagarde et M. Philippe Vigier

ARTICLE 9

Rédiger ainsi la seconde ligne des cinq dernières colonnes du tableau de l'alinéa 2 :

«

449,7	439,7	429,7	419,7	409,7
-------	-------	-------	-------	-------

».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'objectif de dépenses des régimes obligatoires de base de la sécurité sociale doit être fixé à – 10 milliards d'euros par an jusqu'en 2017.